

OFFICE DE TOURISME GRANVILLE

TERRE ET MER

COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU 14 octobre2025

Le Comité de Direction de l'EPIC, Office de Tourisme Granville Terre et Mer, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Granville, le mardi 14 octobre 2025 à 18h00, sous la Présidence de Mme LE JOSSIC.

Présents en qualité de titulaire : Mr SORRE Stéphane, Mme FAGNEN Gaëlle, Mr PEYRE Michel, Mme LE JOSSIC Annaïg, Mr NAVARRET Alain, Mr PAYEN Jean-Paul, Mme GRANDET Florence, Mr PICARD Yoan, Mr BELGHAZI Rodolphe (arrivé à 18h36) et Mr CLERAUX Sylvain.

Présents en qualité de suppléant participant au vote : Mme JULIEN-FARCIS Sophie en remplacement de Mme COUPEL-BEAUFILS Valérie.

Présents en qualité de suppléant ne participant pas au vote :

Absents titulaires excusés : Mr BRIERE Alain, Mme HERSENT Catherine, Mme COUPEL-BEAUFILS Valérie, Mme MARGUERITE-BARBEITO Françoise, Mr BENA Olivier, Mme BABLONI Eloïse, Mr BAILLEUL Hugo, Mme RICHART Brigitte et Mr BETTON Pierre.

Absents suppléants excusés : Mme MIGNOT Laurence, Mr DESQUESNES Philippe, Mr JULIENNE Jean-Marc, Mr DURIER Jérémie, Mr LERIQUIER Rémi, Mme GOUJAT Florence, Mr LETENNEUR Philippe, Mr LECUREUIL Daniel, Mme GATE Sylvie, Mr MANSOUR Miloud, Mme GASSON Carine, Mr HULINE Marc, Mr MARTIN Sylvain, Mr GIRON Cédric, Mr Thierry SOUDRY, Mme BEGUIER Estelle et Mr LEFRANÇOIS Ludovic.

Date de convocation : 7 octobre 2025.

Le nombre de membres en exercice étant de 10, les membres présents forment la majorité.

Secrétaire de séance : Mr PICARD Yoan.

La Présidente, Mme LE JOSSIC, ouvre la séance à 18h12 avec 10 membres présents dont 10 votants. L'ordre du jour est rappelé. Après accord des présents, deux délibérations sur table sont ajoutées relatives à 2 récentes sollicitations : la désignation d'un remplaçant à M SOUDRY, et la sollicitation de participation financière de Jolie-France à son guide horaire.

Les projets de délibérations sont présentés.

Délibération 2025-10

**Acceptation Chèques vacances règlements visites guidées
OTI**

Dans le cadre de son engagement social et à la suite de plusieurs sollicitations de visiteurs pour les visites guidées de l'OTI, il est proposé au Comité de Direction d'accepter des chèques-vacances, en version Connect seulement, pour le règlement de celles-ci.

Les chèques-vacances sont utilisés par 4,6 millions de bénéficiaires en France. C'est un outil d'accès aux loisirs pour tous.

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

**Le Comité de Direction, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
DECIDE**

- **D'APPROUVER l'acceptation des chèques-vacances Connect pour le règlement des visites guidées de l'OTI**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

La Présidente présente ensuite la délibération 2025-11, avenant à la délibération 2024-19 sur le principe et les tarifs d'intervention pour l'animation de La Fresque du climat.

Pour répondre à Mme FAGNEN, cette action n'est pas inscrite dans le PCAET pour l'instant mais serait à ajouter dans les indicateurs de suivi.

Sylvain CLERAUX propose de modifier le tarif en indiquant un forfait de 112 € pour un groupe de 7 à 14 enfants.

Délibération 2025-11

Avenant Délibération 2024-19 Principes et tarifs d'intervention Fresque du climat

Vu la Délibération 2024-19, validant les principes et tarifs d'intervention pour les interventions Fresque du climat,

Afin de toucher un public plus large, et d'intégrer les habitants à la sensibilisation des enjeux climatiques, **l'Office de Tourisme propose la Fresque du Climat Juniors aux périscolaires du territoire et potentiellement aux écoles du territoire, sous réserve d'obtenir l'agrément.**

- Nombre d'enfants : minimum 7 – maximum 14
- Support d'animation : cartes 8-9 ans et 11-13 ans
- Durée : 2h30
- Tarif : Forfait de 112 € TTC / groupe de 7 à 14 enfants

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de Direction, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER l'avenant à la délibération 2024-19 Principes et tarifs d'intervention Fresque du climat**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

Il est ensuite demandé l'avis du Comité de Direction pour le remplacement du membre suppléant de la filière Structures de loisirs Mr SOUDRY Thierry, ancien directeur de JOA Casino de Saint-Pair-sur-Mer qui a donné sa démission en raison d'une mutation et recommandé sa remplaçante, , Mme DUGOU Anne en poste depuis le 1^{er} octobre.

Le vote est effectué à main levée après accords de l'ensemble des votants.

Délibération 2025-12

Nomination Remplaçant membre socio-professionnel suppléant Filière structures de loisirs / Rapport Conseil communautaire

Conformément aux statuts de l'OTI, en cas de vacance, par décès, démission, exclusion ou fin de mandat d'un membre au sein de l'association ou de l'organisme qu'il représente, le Comité de Direction de l'EPIC devra approuver la désignation du remplaçant proposé par l'association ou

l'organisme qui siégera au sein de l'Office de Tourisme et soumettre cette proposition au Président de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour nomination par celui-ci.

Il est proposé que la candidature de Madame DUILGOU Anne soit retenue.

Le projet de rapport suivant est proposé en conséquence aux membres du Comité de Direction.

RAPPORT à transmettre à la Communauté des communes

**OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
REEMPLACEMENT D'UN DES REPRÉSENTANTS SOCIO-PROFESSIONNELS**

Par délibération n° 2020-66 en date du 30 juillet 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la révision des statuts de l'Office de Tourisme et le nombre de représentants appelés à siéger au sein de cet EPIC. Il a ainsi été décidé de désigner 19 membres titulaires et autant de suppléants dont 11 représentants de la Communauté de Commune et 8 représentants des professionnels du tourisme.

Mr SOUDRY Thierry, élu du Comité de direction, membre suppléant du collège des socio-professionnels, filière structures de loisirs, a quitté ses fonctions en tant que directeur du JOA CASINO de Saint-Pair-sur-Mer et démissionne de son poste d'élu au sein du Comité de direction.

L'OTI a sollicité la nouvelle directrice, **Mme DUILGOU Anne** en poste depuis le 1^{er} octobre pour le remplacer. A la suite de cette interrogation, **Mme DUILGOU Anne** a manifesté son intérêt pour le poste de suppléante de la filière structures de loisirs.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de procéder au remplacement de Mr SOUDRY Thierry, comme membre socio-professionnel suppléant du Comité de Direction de l'OTI de Granville Terre et Mer, et de désigner Mme DUILGOU Anne, nouvelle directrice, sa remplaçante.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21 ;

VU le code du tourisme ;

VU les statuts de l'OTI, notamment son article 2 ;

VU la délibération 2020-066 du 30 juillet 2020 du Conseil communautaire portant modification des statuts de l'OTI ;

VU la délibération 2020-068 du 30 juillet 2020 du Conseil communautaire portant désignation des représentants socio-professionnels siégeant au sein de l'OTI ;

Le Comité de direction de l'OTI invite le Bureau communautaire à considérer la candidature de Mme DUILGOU Anne.

Le Comité de direction, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER la candidature de Mme DUILGOU Anne**
- **DE SOUMETTRE le Projet de Rapport à la Communauté des Communes**

Les membres sont ensuite informés de la récente sollicitation de Mme Blanchet Julie, de la compagnie Jolie France, pour l'intégration d'une double page dédiée à la carte Chausey réalisée par GTM, moyennant une participation financière de 3 000€ HT, comme l'an passé dans la continuité de la prise en charge initiale par GTM.

Le Comité de Direction est interrogé pour le renouvellement de cet achat, a fortiori dans un contexte budgétaire qui s'annonce contraint.

Confirmant l'intérêt de cette carte en matière de sensibilisation des visiteurs de l'île quant au respect des sentiers, les membres craignent un précédent par rapport à d'autres éditions, et estiment qu'il est du rôle de la compagnie de contribuer à cette sensibilisation également, en prenant à sa charge une information d'intérêt général.

Délibération 2025-13

Renouvellement de la participation financière au guide horaire Jolie-France

Dans le cadre d'un travail de concertation entre les différentes parties-prenantes sur Chausey, depuis 3 ans, une double page consacrée à la circulation pédestre sur la Grande île, est intégrée dans le guide horaire de la Compagnie Jolie-France moyennant finance. Cette double-page, réalisée graphiquement par GTM à des fins de sensibilisation, est prise en charge par l'OTI financièrement depuis l'an passé, après transfert de mission entre GTM et l'OTI.

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction pour le renouvellement de cet achat,

Le Comité de Direction, par 0 voix pour, 10 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **DE NE PAS RENOUVELLER l'achat de la double-page dans le guide horaire de Jolie-France**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

Arrivée de Mr Belghazi à 18h36.

Le Comité de Direction autorise la directrice à prévenir les autres partenaires/ parties-prenantes de la réalisation de cette carte de la décision.

Concernant la politique durable du territoire, il est rappelé que la destination GTM vient de décrocher le niveau Or Green Destination, en passant de 8.0 à 8.9/10.

Une seule destination à l'échelle de la France a le niveau Platinium : Bagnoles de l'Orne ; et 3 destinations, le niveau Or, GTM, la Corse et la Grande Motte.

La Présidente remercie Amandine, les services et les partenaires concernés de GTM pour leur investissement. GTM devient une locomotive pour d'autres territoires de Normandie. 44 pays sont représentés à l'international. La France est passée en 3^{ème} position des pays labelisés.

Le Comité de Direction souligne le fait que cette reconnaissance est très motivante et structurante pour GTM, qui est bien la seule finalité à date de ce label dans l'entraînement du territoire.

L'Analyse Presse 2024 est ensuite présentée en rappelant les objectifs principaux de cette mission. Les articles français sont sourcés via la plateforme Cision : 520 parutions d'articles de presse en 2024.

Il en résulte que la presse transmet de plus en plus la positionnement de la Destination. L'organisation d'évènements, visites guidées en ailes de saison et en rétro-littoral contribue à la désaisonnalisatation et despatialisation.

Les actions (communication/événements) menées par l'OT ont un rôle important dans la transmission de l'identité du territoire en local. L'ouverture des ailes de saison se développent au niveau national.

Un dernier point est présenté sur l'observatoire GTM du tourisme : 70 indicateurs métiers et schéma ont été définis à la suite des rencontres avec les différents services de GTM et les partenaires externes dont 30 indicateurs clés sont à monitorer :

- 27 à dimension environnementale,
- 15 à dimension sociale et
- 18 à dimension économique.

Le Comité de Direction s'interroge sur les ressources pour ce travail très chronophage.

Antoine SURVILLE est chargé de cette mission, aidé d'Amandine LAUNAY pour l'OTI. Le problème du stockage est aussi abordé, étant entendu que le service SIG est associé.

Il conviendra bien entendu d'interpréter ces données et leur donner du sens.

Pour mémoire, une Grande enquête du CRT a lieu aussi en ce moment sur le comportement du visiteur.

Fin de la séance à 19h40

**Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture et Publication
Le 15/10/2025**

**Fait et délibéré à Granville,
Le 15/10/2025**



**La Présidente de l'EPIC
Annaïg LE JOSSIC**

**Le secrétaire de séance
Yoan PICARD**